

REGLEMENT

Jeu-concours sans obligation d'achat « Calendrier de l'Avent 2024 »

Jeu organisé du 1^{er} décembre 2024 au 24 décembre 2024

Définition des termes :

- Jeu Digital : jeu-concours sans obligation d'achat organisé sur les plateformes Facebook et Instagram sur le compte certifié @mcarthurglen_troyes
- Jeu en Centre : jeu-concours sans obligation d'achat organisé dans le Centre et exclusivement réservé aux clients McArthurGlen Troyes
- Société Organisatrice : McArthurGlen Troyes – Voie du Bois – 10150 Pont-Sainte-Marie

ARTICLE 1

McArthurGlen Troyes– Voie du Bois, 10150 Pont-Sainte-Marie – organise un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent 2024 » du 1^{er} décembre 2024 au 24 décembre 2024 23h59 dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2

La participation est ouverte à toute personne physique de minimum 15 ans révolus résidant en France.

Seuls les membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs, c'est-à-dire conjoints, parents et enfants (équipes internes et personnel des boutiques du Centre McArthurGlen Troyes), ne peuvent pas participer au jeu.

ARTICLE 3

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Toute personne participant au jeu ne pourra participer qu'une seule fois par jour, et ce pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 3.1

Le présent jeu-concours est divisé en 24 périodes de jeu quotidien, du 1^{er} au 24 décembre inclus.

Chaque période de jeu est ouverte de 00h00 à 23h59 chaque jour et offre deux cadeaux : 1 proposé sur le jeu digital.

Pour être enregistrée, la participation doit intervenir pendant cette période de jeu. Toute participation ayant lieu en dehors de la période de jeu ne sera pas comptabilisée.

ARTICLE 4

Participation au jeu concours digital sur nos réseaux sociaux

Pour participer au jeu, les candidats doivent satisfaire l'intégralité des modalités suivantes :

Sur Instagram

- Se rendre sur la page Instagram « @mcarthurglen_troyes »
- S'abonner au compte Instagram (si ce n'est pas déjà fait)
- Liker la publication concernant le concours
- Commenter en mentionnant deux amis
- Être inscrit au Club McArthurGlen
- *Option facultative : partager la publication en story*

Pour les deux réseaux sociaux, la participation sera prise en compte uniquement pendant la période de jeu quotidienne d'une durée de 48 heures.

Exemple: Pour être valide, la participation du joueur pour le jeu-concours du 1^{er} décembre doit être enregistrée entre 00h00 et 23h59 le 2 décembre. Toute participation au-delà de cette heure ne sera pas comptabilisée.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté sans réserve le règlement dès lors qu'elle accède et participe au jeu.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne pourra participer au jeu ou devra en être exclue.

Le respect des conditions de participation sera vérifié grâce aux indications fournies sur Instagram et dans notre base de données McArthurGlen Club. Ces indications valent déclaration sur l'honneur et seront une preuve suffisante du respect des conditions.

Toute information incomplète ne pourra être retenue comme valable. Tout autre mode de participation au jeu est exclu.

ARTICLE 5

Ce jeu-concours sans obligation d'achat met en jeu 24 dotations, le détail est disponible en annexe du présent règlement.

Ces lots sont offerts dans le cadre d'un partenariat avec nos boutiques et McArthurGlen Troyes.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix par la Société Organisatrice. La dotation est nominative et une pièce d'identité sera exigée lors du retrait des lots.

Cependant, et exclusivement pour les dotations de prêt-à-porter et chaussures (accessoires – dont sacs – exclus) : les tailles et pointures peuvent être changées, à l'appréciation de la boutique et selon les stocks disponibles.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 6

24 tirages au sort automatisés organisés par la société organisatrice McArthurGlen Troyes désigneront 24 gagnants parmi les participations dûment complétées durant les périodes de jeu quotidiennes.

Ces tirages au sort interviendront dans un délai maximal de 72 heures après la fermeture de la période de jeu.

En cas d'annulation de l'événement, le gain sera définitivement perdu.

ARTICLE 6.1 – Récupération des dotations du Jeu Digital

Le gagnant de chaque période de jeu sera contacté directement par la Société Organisatrice.

Le gagnant aura 24h pour répondre au compte certifié McArthurGlen Troyes (@mcarthurglentroyes) et fournir les informations demandées.

Les gagnants tirés au sort seront directement contactés par message privé via Instagram, et leurs identités ne seront pas divulguées publiquement.

Le gain sera définitivement validé dès lors que l'équipe de la Société Organisatrice aura reçue l'intégralité des informations de la part du gagnant.

La dotation sera à récupérer en magasin une fois l'accord délivré par McArthurGlen Troyes.

Période de récupération des dotations : 3 décembre 2024 au 31 mars 2025 inclus en fonction des tirages au sort.

Au-delà du 31 mars 2025, la dotation ne sera plus attribuée au gagnant tiré au sort et pourra être remise en jeu.

Les coordonnées complètes des magasins sont disponibles sur simple demande à l'Accueil du Centre (téléphone : 03 25 70 47 10) ou sur www.mcarthurglentroyes.fr

Aucune dotation ne pourra être récupérée avant l'autorisation expressément écrite de la Société Organisatrice.

Aucune dotation ne pourra faire l'objet d'un envoi postal.

ARTICLE 7

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la fin du jeu.

ARTICLE 8

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément aux dispositions du règlement.

La participation au Jeu implique la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière par le participant des caractéristiques et des limites des réseaux, et plus largement des services de communications électroniques, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transmettre ou transférer des informations, les risques d'interruption ou de dysfonctionnement des réseaux ou des systèmes, les risques liés à la connexion, les problèmes liés à l'encombrement des réseaux ou des systèmes informatiques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux et dont la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable. La Société Organisatrice ne garantit pas que le Jeu fonctionne sans interruption, défaillance, ou sans dysfonctionnement, ni l'absence d'erreurs informatiques ou autres, ni que les défauts constatés seront corrigés, ce que le participant reconnaît expressément.

ARTICLE 9

Le gagnant autorise par avance les organisateurs du jeu à utiliser leurs noms, villes dans toutes manifestations publi-promotionnelles liées au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations obtenues lors de ce jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice, ses filiales, ses sociétés sœurs pour les personnes de toute autre nationalité ou résidant à l'étranger, ou son réseau commercial, pour informer les participants de l'existence des produits ou services de la Société, dans le cadre d'actions commerciales et de marketing direct. Ceux-ci pourront à tout moment, par courrier séparé, demander à Cette promotion est gérée par OPPCI Savills IM European Outlet Fund SAS (Troyes) sous le numéro d'entreprise 84429047800016, dont le siège social se situe au 91 boulevard Pasteur 75015 PARIS de cesser de communiquer de telles données à ces sociétés.

Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de suppression relatives aux données les concernant à l'adresse suivante : Cette promotion est gérée par OPPCI Savills IM European Outlet Fund SAS (Troyes) sous le numéro d'entreprise 84429047800016, dont le siège social se situe au 91 boulevard Pasteur 75015 PARIS.

ARTICLE 10

Le présent règlement est disponible à l'Accueil du Centre, sur le site internet www.mcarthurglentroyes.fr ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
McArthurGlen Troyes – Voie du Bois – 10150 Pont-Sainte-Marie

Facebook, Instagram et META Inc. ne sont pas associés à ce concours.

ARTICLE 11

Tous les cas prévus par le présent règlement seront traités par la Société Organisatrice dont la décision sera sans appel.

Tout litige lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera préalablement soumis à l'appréciation de l'organisateur dont la décision s'imposera immédiatement.

Ces termes et conditions sont régies et interprétées conformément au droit Français. Les litiges en rapport avec le présent règlement sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

Fait à Troyes, le 28 novembre 2024.

Période de Jeu	Jeu en Centre	Jeu Digital	Valeur unitaire en €
01/12/2023	Offre Spa Gourmand à la Coquillade	Offre Spa Gourmand à la Coquillade	90
02/12/2023	Grand Sac Michael Kors	Grand Sac Michael Kors	N.C
03/12/2023	Déjeuner pour 2 personnes chez aix&terra	Déjeuner pour 2 personnes chez aix&terra	N.C
04/12/2023	Valise cabine Samsonite	Valise cabine Samsonite	565
05/12/2023	Sac Karl Lagerfeld	Sac Karl Lagerfeld	199
06/12/2023	Pochettes Coach	Cabas Coach	N.C/495
07/12/2023	Baskets Homme Fursac	Baskets Homme Fursac	N.C
08/12/2023	Assortiment gourmand Jeff de Bruges	Assortiment gourmand Jeff de Bruges	N.C
09/12/2023	Sac The Kooples	Sac The Kooples	265
10/12/2023	Sac + Bijoux Les Georgettes	Sac + Bijoux Les Georgettes	N.C

11/12/2023	Bracelet OffWhite par Printemps	Portemonnaie APC	N.C
12/12/2023	2 places pour le Grand Prix de France Historique au Circuit Paul Ricard	Visite exclusive du Circuit Paul Ricard	N.C
13/12/2023	Sac Maje	Sac Maje	N.C
14/12/2023	Assortiment mode Converse	Assortiment mode Converse	152
15/12/2023	Doudoune American Vintage	Doudoune American Vintage	300
16/12/2023	Déjeuner pour 2 personnes au Restaurant F. Mallmann au château La Coste	Déjeuner pour 2 personnes au Restaurant F. Mallmann au château La Coste	280
17/12/2023	2 places pour le musée Haribo et assortiment gouramand	2 places pour le musée Haribo et assortiment gouramand	N.C
18/12/2023	Sac à dos BOSS KIDS par Kids Around	Sac à dos BOSS KIDS par Kids Around	109
19/12/2023	Sac Akilino par Claudie Pierlot	Sac Akilino par Claudie Pierlot	225
20/12/2023	Paire de sneakers New Balance	Paire de sneakers New Balance	N.C
21/12/2023	Doudoune Gertrude&Gaston	Doudoune Gertrude&Gaston	244.30
22/12/2023	Cocotte Le Creuset	Terrine en céramique Le Creuset	250/N.C
23/12/2023	Sandales IRO	Escarpins IRO	395/565
24/12/2023	Escapade Marseillaise à l'Intercontinental Hôtel Dieu	Escapade Marseillaise à l'Intercontinental Hôtel Dieu	550